



Dominicales

du 27 avril 2025

n° 649

Presbytère 01 34 60 06 05

e-mail : paroisse.fontenay.fleury@gmail.com

Page Facebook : <https://www.facebook.com/paroisseFontenayLeFleury/>

Site Internet : www.paroisse-fontenay.com

ISSN 3036-9037

La transmission de la foi

Parmi les 12 apôtres appelés par le Christ, nous n'en connaissons, de mémoire, peut-être que la moitié. Pierre, André, Jacques et Jean, les premiers à avoir suivi Jésus, Judas qui l'a trahi, et Thomas* qui est célèbre pour le passage que nous entendons en ce deuxième dimanche de Pâques. Saint Thomas est en effet surtout connu pour son refus de croire le témoignage des autres apôtres. Le témoignage des apôtres et celui d'autres disciples comme Marie-Madeleine ou celui de Cléophas et de son compagnon de route sur le chemin d'Emmaüs, ne lui suffirent pas. Il exprime le besoin de toucher les plaies.

Saint Thomas ne se satisfait pas du témoignage, il a besoin de quelque chose de plus concret. Peut-être regrettons-nous de ne pas vivre au temps de saint Thomas : nous pourrions ainsi bénéficier, nous aussi, de cette rencontre corporelle en plus du témoignage des apôtres. Sommes-nous si démunis que ça ? Nous avons reçu le témoignage et l'expérience des apôtres, nous pouvons faire mémoire de notre propre expérience spirituelle vécue en Église. Certes, cela est moins corporel mais pas moins réel.

Au moment du baptême de petits enfants, les parents s'engagent à donner une éducation chrétienne à leurs enfants. La rencontre avec le Christ, la rencontre spirituelle, ne dépendent pas directement d'eux, mais ils favorisent cette rencontre pour leurs enfants. Accompagnons, au moins par la prière, les parents dans cette belle mission.

*Saint Thomas a poursuivi l'évangélisation vers la Mongolie et l'Inde, il mourra martyr à Madras (auss appelé Chennai) dans le sud-est de l'Inde où il a été enterré.

P. Louis Serard +, curé

2^{ème} Dimanche de Pâques

(dimanche des néophytes, dimanche de la divine miséricorde)

Ac 5, 12-16 ; Ps 117, 1-4.22-27 ; Ap 1, 9-11a.12-13.17-19 ; Jn 20, 19-3

NOTRE PAROISSE

Le secrétariat vous accueille mardi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Et la responsable du catéchisme mardi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h15 ; mercredi de 14h à 16h et de 17h30 à 19h.

Messe de semaine :
- Mardi 18h, suivie d'1 heure d'adoration
- Mercredi, Jeudi, Samedi 9h
- Vendredi 18h30, suivie d'1/4 d'heure d'adoration

Messe dominicale :
- Samedi 18h
- Dimanche 10h30

Adoration eucharistique :
- Mardi de 18h30 à 19h30
- Vendredi de 19h à 19h15

Confessions :
- sur RDV



NOS JOIES : 1^{ère} communion d'Arthur CABARE (4 mai à 10h30)

NOS INTENTIONS DE MESSE :

Samedi 26 : Aimée BASCOU, Françoise NEUVILLE-ANTOMORI

Dimanche 27 : Nathan et Solenn COFFI, Marie-Odile GASSER-COZE

Samedi 3 : Jean-Jacques LE FLOC'H, Aimée BASCOU, Violette HOCHEZ, Nathan et Solenn COFFI

Dimanche 4 : Messe Pro Populo

Ce dimanche, à 15h, Louange, chapelet de la divine miséricorde et prière d'intercession

« Le soir de Pâques, premier jour de la semaine, les portes étaient closes, là où se trouvaient les disciples [...]

Jésus vint, et Il était au milieu d'eux. Il leur dit : « La paix soit avec vous. »

*∞
Paix à cette maison!*

En demandant la bénédiction de votre habitation, vous pouvez remercier le Seigneur de placer sous sa protection tout ce qui se vit dans votre foyer, lui confier ceux qui y habitent et ceux qui y sont accueillis. Cette pratique est solidement enracinée dans la sagesse de l'Église, spécialement pour des jours privilégiés comme ceux du temps pascal qui se déroule jusqu'à la Pentecôte.

Comment faire ? C'est très simple : il suffit de faire la demande au Secrétariat paroissial et le Père prendra contact avec vous pour fixer le moment le plus opportun et les modalités concrètes.

AU FIL DES SEMAINES

Samedi 26	9h- 9h30	Messe de semaine
<i>Samedi de Pâques</i>	11h	Baptême de Théo LECLERC SOLANGON
	18h-19h	Messe Dominicale
Dimanche 27	10h30-11h30	Messe Dominicale
2^{ème} dimanche de Pâques		
RENTRÉE SCOLAIRE		
Lundi 28	18h	Le grain de Sénévé
Mardi 29	18h-18h30	Messe de semaine
<i>St Catherine de Sienne</i>	18h30-19h30	Adoration
Mercredi 30	9h-9h30	Messe de semaine
<i>Saint Adjutor</i>	9h45-10h45	Catéchisme CE1
	11h-12h	Catéchisme CM1
	16h15-17h15	Catéchisme CE2
	17h30-18h30	Catéchisme CM2
Jeudi 1er	9h-9h30	Messe de semaine
Vendredi 2	17h-18h	Catéchisme CM2
<i>Saint Athanase</i>	18h-19h	Catéchisme CE1
	18h30-19h	Messe de semaine suivie de 1/4 d'heure d'adoration
Samedi 3	9h- 9h30	Messe de semaine
<i>Saint Philippe & Saint Jacques</i>	9h30-10h30	Catéchisme CM1
	15h	Nuit des Marthe & Marie
	18h-19h	Messe Dominicale
		Engagement des Marthe&Marie
	19h et tout au long de la nuit	ADORATION
Dimanche 4	10h30-11h30	Messe Dominicale St Joseph
	11h30	Apéritif St Jo (Familles du catéchisme)
	15h-16h	Louange, intercession & chapelet de la divine miséricorde
3^{ème} dimanche de Pâques		

Dans la nuit du samedi 3 au dimanche 4 mai, une nuit d'adoration est organisée.

Vous pouvez vous inscrire sur le panneau à l'entrée de l'église.

Les Marthe & Marie, qui feront leur engagement à la messe du samedi à 18h, consacreront leur nuit à adorer et à prier pour vos intentions. A cette fin, vous pouvez les déposer dans la boîte à l'entrée de l'église sur la petite table à droite. *Merci d'écrire lisiblement et en des termes adaptés à des jeunes filles de 8 à 17 ans.*



Les Marthes... elles portent des écharpes, des capes... pourquoi ?

Les novices portent l'écharpe bleue durant leur première année : elles regardent et apprennent, pour pouvoir s'engager en pleine conscience l'année suivante, ou bien abandonner.

Les Marthe&Marie confirmées dans leur engagement portent **la cape bleue.**

Les Marthe&Marie expérimentées, que nous appelons aussi Aînées, guident les autres dans leur service ; elles portent **la cape blanche**.

Elles s'engagent à quoi ? : à vous soutenir dans votre foi par leur service et leur attitude à la messe, **mais aussi par la prière** pour vos âmes durant la messe et durant l'adoration.



Vous rappelez-vous cet article paru avant les vacances scolaires ? :

Le saviez-vous ?

Le code de droit canonique, qui fixe les droits et les obligations de tous les fidèles et l'organisation de l'Église à tous les niveaux, prévoit au canon 534 que :

§1. Après la prise de possession de la paroisse, le curé est tenu par l'obligation d'appliquer chaque dimanche et fête d'obligation, dans son diocèse, la Messe pour le peuple qui lui est confié ; s'il en était légitimement empêché, il la fera appliquer ces jours-là par un autre prêtre ou bien il l'appliquera lui-même un autre jour.

§2. Le curé qui a la charge de plusieurs paroisses est tenu, aux jours prévus au § 1, d'appliquer une seule Messe pour le peuple tout entier qui lui est confié.

§3. Le curé qui n'aurait pas satisfait à l'obligation dont il s'agit aux §§ 1 et 2 appliquera au plus tôt la Messe pour son peuple autant de fois qu'il aura omis de le faire.

Jusqu'à présent, dans notre paroisse, les intentions qui étaient demandées étaient bien souvent citées les dimanches, les curés successifs célébraient ces messes, dites *pro populo*, le lundi sans assistance.

Ainsi, dorénavant

Pour mettre cette obligation en valeur, à partir du 4 mai, une fois par mois, la messe n'aura pas d'autre intention citée que pour la paroisse tout en permettant que les autres dimanches les intentions demandées soient citées. **Les messes *pro populo* auront lieu le 4 mai, le 1^{er} juin, le 29 juin, le 3 juillet, le 14 septembre, le 12 octobre, le 9 novembre, 7 décembre.**

**Et bien nous commençons ce dimanche 4 mai :
La messe dominicale de 10h30 sera célébrée à l'intention de
tous les Fontenaysiens**

